

MAIRIE DE LA NEUVILLE SAINT PIERRE
11 Rue du Haut
60480

Tél : 03.44.80.84.31

Email : mairiedelaneuvillestpierre@orange.fr



SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre 2024, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NIGRO Jean-Pierre, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de M. SAUVAGE Sébastien.

Secrétaire de séance : Monsieur LORANGER Sylvain

Date d'affichage : 21 septembre 2024 Date de la convocation : 21 septembre 2024

Ordre du jour :

Objet : Rapport annuel 2023 de délégataire de l'ADTO-SAO

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal le rapport annuel 2023 de délégataire de l'ADTO – SAO.

Ce document relate les différentes activités d'ordre administratif et financier de cet organisme en lien avec le Conseil Départemental.

Il est également fait état de toutes les interventions, encadrements et aides apportées aux Communes de l'Oise.

Après en avoir pris connaissance, sans aucune observation sur cet énoncé, le Conseil Municipal déclare approuver ce rapport.

Objet : Contrat de maintenance de la vidéo protection

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal le contrat de maintenance de la vidéo protection par l'entreprise CITEOS.

Cette maintenance préventive permettra de réduire les risques de pannes et de maintenir dans le temps les performances de tous les équipements, à savoir les 12 caméras de vidéoprotection.

Cette mission se résoudra à une visite par an et comprendra le dépoussiérage, le nettoyage, les différents contrôles et réglages de connexion, ainsi que la vérification et l'analyse des disques durs et du poste de visualisation et d'enregistrement.

Ce contrat sera conclu pour une durée de 1 an reconductible 3 fois 1an, soit 4 années de maintenance préventive à compter de la date de signature.

Le forfait annuel sera de 1039.80€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de maintenance avec l'entreprise CITEOS.

Informations :

Objet : Exercice de droit de préemption sur le bien situé 10 rue de l'église

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal du droit de préemption reçu pour le bien situé au 10 rue de l'église.

Comme indiqué dans le PLUi, et à la suite de la délibération prise, le Conseil Municipal peut exercer son droit d'aliéner ou d'acquisition d'un bien mis en vente sur la commune.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité ne souhaitent que l'on exerce le droit de préemption sur ce bien, cadastré B-40 situé au numéro 10 de la rue de l'Eglise à La Neuville Saint Pierre 60480.

Objet : Présentation du devis établi suite au changement de signalisation rue des Bonshommes

Monsieur le Maire informe son Conseil des devis établis, pour le changement de signalisation concernant l'amélioration de la circulation ; rue des Bonshommes; appelée aussi le Bas du Village.

À la suite des décisions prises lors des dernières réunions du Conseil, Monsieur le Maire présente aux Conseillers présents les devis établis, à la suite de sa demande auprès de trois sociétés.

Les différents devis sont :

- La Société NADIA Signalisation : pour un montant de 4123,30 € HT
- La Sté POLVECHE ELECTRICITE : pour un montant de 1527.00 € HT
- La Centrale d'achat CAP Territoires : pour un montant de 2349,43 € HT

Après diverses discussions les membres du conseil municipal, ont décidé à l'unanimité de répondre favorablement aux deux sociétés suivantes :

La société NADIA Signalisation pour l'achat des panneaux traditionnels de signalisation pour un montant de 1713,70 € H.T

La Société POLVECHE Electricité pour l'achat du panneau lumineux pour un montant de 1527 € H.T

Monsieur le Maire se chargera d'intervenir auprès de ces établissements afin de concrétiser la décision du Conseil Municipal.

Objet : Demande de certificat d'urbanisme opérationnel concernant l'implantation d'un parking rue des Bonshommes

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel concernant l'implantation d'une habitation et d'un parking sur plusieurs parcelles de la rue des Bonshommes, avait été déposée en notre Mairie. Par suite des renseignements recueillis, il s'agirait d'un parking d'ordre commercial qui servirait à stationner plusieurs véhicules de personnes voyageant par l'intermédiaire de l'Aéroport de Tillé.

Ce document d'urbanisme est actuellement en instruction auprès de différents organismes, comme le prévoit la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal décide de rester en attente du résultat de cette étude avant de pouvoir s'exprimer sur ce projet.

Objet : Compte rendu de la commission des chemins suite à la réunion du 10 septembre 2024

Monsieur le Maire fait un compte rendu à son Conseil Municipal sur la réunion de la commission des chemins du 10 septembre 2024, à laquelle participaient Messieurs TABARY Xavier, DURANT Gérard, LORANGER Sylvain, GOBERT Stéphane, et SAUVAGE Sébastien.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil, avoir reçu lors de la réunion de la commission des chemins Messieurs LABBE et BULENGER gérant de la société MCOI.

Monsieur le Maire précise que cette société a été choisie par le Conseil Communautaire en tant que Maître d'Œuvre, chargée de l'étude et du suivi des travaux de voiries pour toutes les communes de la C.C.O.P.

Lors de cette réunion nous avons exposé notre projet concernant l'entretien des chemins ruraux, qui seront réhabilités par tranches successives. Par suite du débat qui a suivi, les responsables de la Sté MCOI se sont engagés à faire une analyse et une cartographie détaillée de tous nos chemins ruraux. Messieurs LABBE et BULENGER ont indiqué qu'ils reviendraient vers nous courant Octobre, afin de présenter leur étude de terrain et financière de ce projet.

Objet : Travaux de terrassement suite à l'aménagement d'un parking, stationnement rue du Rillon et d'un emplacement pour dépôt d'herbe

Monsieur le Maire indique aux Conseillers présents, qu'il serait judicieux de mettre en place une aire de stationnement, en bas de la rue du Rillon, afin d'autoriser un administré à garer son véhicule de fonction (Poids lourds).

Pour concrétiser ce projet, il suffirait de terrasser sur une certaine surface, et de remblayer proprement cet endroit à l'aide de cailloux.

Ces travaux seraient utiles également, pour sécuriser la circulation.

De plus, et afin également de satisfaire nos administrés, lors de la période des tontes de pelouses, nous envisageons la possibilité de prévoir un emplacement sur l'aire à betteraves.

Cet endroit, signalisé sur une certaine superficie, servirait à recueillir uniquement l'herbe des tontes, du 1er avril au 20 septembre pour ne pas gêner l'enlèvement des betteraves.

Objet : Information sur le logement insalubre rue du Haut

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dossier concernant un logement insalubre rue du Haut. Sachez, qu'un Expert en Bâtiment est intervenu afin de faire les constatations nécessaires sur ce logement de la rue du Haut. Ce dossier est toujours en instruction à ce jour.

Questions diverses :

- Les remerciements reçus par les associations ayant reçu notre subvention 2024
-
- Les Blouses Roses, Le Secours Catholique, L'Association Généalogique de l'Oise et L'Association des Calvaires du Beauvaisis.

- Les Conseillers Municipaux s'activeront lors des Festivités suivantes
- Halloween à la date du 31 Octobre 2024 et le Noël des enfants et des Séniors à la date du 14 décembre 2024.

La Séance est close à 20h50

Le mot du Maire.

Je voudrais remercier Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, pour le travail qu'ils accomplissent lors des différentes réunions en notre Mairie.

Ces membres du Conseil qui, je vous le rappelle sont des Bénévoles ; très assidus, attentifs et très intéressés par la bonne gestion de la Commune, et par l'organisation des diverses festivités.

Mesdames et Messieurs vous pouvez être fiers de votre investissement et de vos résultats. Ne vous laissez pas intimider par des personnes inintéressantes, ou irrespectueuses, qui préfèrent des inepties.

Il y a les Diseux, mais nous, soyons les Faiseux. Encore Merci.

Le Maire
Jean-Pierre NIGRO

